

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	13
Nombre de votants :	17
Nombre de pouvoirs :	04



L'an deux mille quatorze et le 23 janvier à 14H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 16 janvier 2014, s'est réuni à l'UIOM d'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Daniel ESCURAT.

Etaient présents : Messieurs Daniel ESCURAT, Bernard ROUGE, François BRETIN, Daniel GREGOIRE, Jean-Louis CHAZALNOEL, Sylvain COUCHARRIERE, Michel SAUGERAS, Jean BOUSQUET, Michel PLAZANET, Jacques CHASTAGNOL, Gilles MAGRIT, Hervé GOUTILLE, Jean-Marie FREYSSÉLINE.

Absents excusés : Madame France ROUHAUD, Messieurs Christian MADELRIEUX, Jean-Marc REBEILLE, Claude FARGES, Philippe JENTY, Jean-François LOGE, Gérard DIF, Daniel COMBES.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤

OBJET : N°2014/01/03 : Mise en place de la commission d'appel d'offres et de délégation de service public

Rapporteur : Monsieur Daniel ESCURAT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code des Marchés Publics, le Comité Syndical du SYTTOM 19 doit mettre en place la commission d'appel d'offres, chargée de désigner les titulaires des marchés à intervenir, et étudier les questions relatives aux délégations de service public.

Considérant que pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, cette commission est composée par :

- le Président du Syndicat ;
- et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la Commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé.

Considérant que les groupements de communes constituant le SYTTOM 19 comportent plusieurs collectivités de 3 500 habitants et plus ;

Il vous est proposé de :

- fixer à 5 le nombre de membres titulaires et à 5 le nombre de membres suppléants de la commission d'appel d'offres ;
- procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants ;
- décider que la commission d'appel d'offres est mise en place pour la durée de la présente mandature ;

10 candidatures ont été enregistrées :

- Monsieur Michel SAUGERAS, Président du SIRTOM d'USSEL ;
- Monsieur Michel PLAZANET, délégué du SIRTOM de BRIVE ;
- Monsieur François BRETIN, Président du SICRA d'ARGENTAT ;
- Monsieur Jean-Louis CHAZALNOEL, Président du SIRTOM d'EGLETONS ;
- Monsieur Jean-Marie FREYSSELINE, délégué de la Communauté d'Agglomération de TULLE AGGLO ;
- Monsieur Philippe JENTY, Président du SIRTOM de TREIGNAC ;
- Monsieur Gilles MAGRIT, Président du SIVOM de la COURTINE ;
- Monsieur Hervé GOUTILLE, délégué du SYSTOM de BORT ARTENSE ;
- Monsieur Daniel COMBES, délégué de la Communauté d'Agglomération de TULLE AGGLO ;
- Monsieur Jean BOUSQUET, Président du SIRTOM de BRIVE.

Il a été procédé à l'élection des cinq délégués titulaires et des cinq délégués suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires :

- Monsieur Michel SAUGERAS, Président du SIRTOM d'USSEL ;
- Monsieur Michel PLAZANET, délégué du SIRTOM de BRIVE ;
- Monsieur François BRETIN, Président du SICRA d'ARGENTAT ;
- Monsieur Jean-Louis CHAZALNOEL, Président du SIRTOM d'EGLETONS ;
- Monsieur Jean-Marie FREYSSELINE, délégué de la Communauté d'Agglomération de TULLE AGGLO ;

Membres suppléants :

- Monsieur Philippe JENTY, Président du SIRTOM de TREIGNAC ;
- Monsieur Gilles MAGRIT, Président du SIVOM de la COURTINE ;
- Monsieur Hervé GOUTILLE, délégué du SYSTOM de BORT ARTENSE ;
- Monsieur Daniel COMBES, délégué de la Communauté d'Agglomération de TULLE AGGLO ;
- Monsieur Jean BOUSQUET, Président du SIRTOM de BRIVE.

Les candidats ci-dessus sont tous élus membres de la commission d'appel d'offres du SYTTOM 19 à l'unanimité.

La commission d'appel d'offres, présidée par Monsieur le Président du SYTTOM 19, est mise en place pour la durée de la présente mandature.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Rosiers d'Egletons, le 23 janvier 2014

Le Président,

Daniel ESCURAT

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 29/01/2014.....et publication ou notification du 29/01/2014.....

